

## Chaumont Chess 2000 H52012

# Règlement intérieur 34<sup>ème</sup> Open Rapide de Chaumont

**Article 1:** Chaumont Chess 2000 organise son 34<sup>ème</sup> Open Rapide 2026 dans le collège la Rochotte 52000 Chaumont le dimanche 4 octobre 2026

**Article 2:** Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation : 72616

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées 1<sup>er</sup> du 93<sup>ème</sup> congrès de la Fide à Chennai (Inde) applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide Fide de novembre 2026.

Les appariements sont informatisés (programme PAPI version 3.3.8 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Licence A ou B Obligatoire

**Article 3:** Le tournoi s'effectue en 9 rondes sur la cadence de 2x15 minutes + 3 secondes

### **Article 4: Inscription et Horaires de jeu**

Les inscriptions s'effectuent sur le site «helloasso». et sur place avant 9h45. L'organisateur se donne le droit de refuser des joueurs non préinscrits.

### **Le 4 octobre 2026 Horaires:**

- 09:00 / 09:45 : Inscription et contrôle des licences
- Ronde 1 : 10:00 Ronde 2 : 10:40 Ronde 3 : 11:20 Ronde 4 : 12:00
- Ronde 5 : 14:00 Ronde 6 : 14h:40 Ronde 7 : 15:20 Ronde 8 : 16:00 : Ronde 9 : 16:40
- Remise des prix vers 18h

*Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation*

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente.

**Tarifs :** Jeunes : 6 Euros, Adultes : 12 Euros

**Article 5 :** le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème: 1 point pour gain, 1/2 pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre -le Buchholz-Tronqué – le Kashdan – la Performance.

NB: Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn-Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

**Article 6 :** le tournoi est arbitré par Philippe GUYOT, arbitre Fédéral Open 1

**Article 7:** Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel en dehors d'une proposition qu'après un affrontement réel sur l'échiquier et validation par l'arbitre. Un minimum de 20 coups doit avoir été joué avec échanges.

**Article 8:** l'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

**Article9:** le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

**Article 10 :** Un joueur sera considéré forfait 5 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

**Article 11 :** Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide: respect des règles, respect des adversaires, de l'arbitre et des organisateurs.

Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont autorisés dans la salle de jeu mais interdits sur les tables de jeu:

Toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entrainera la partie perdue pour le fautif.

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

Tout contre venant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi. Toute dégradation de matériel entrainera l'exclusion du tournoi

**Article12:**A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité)vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

**Article13 :**Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements.

**Article14:** Aucun Bye ne sera accordé.

**Article 15 :** Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club Chess 2000 à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs et spectateurs

**Article16:**La participation à l'open rapide de Chaumont implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre  
Philippe GUYOT

L'organisateur  
Serge Picard